

UNE DÉMOCRATIE AUTORITAIRE ?

CONSIDÉRATION SUR LA GOUVERNEMENTALITÉ EN RD CONGO

« Nous ne pourrons plus nous défausser sur les autres, sur le colonisateur parti mais présent, sur la pression et les complicités internationales, sur le voisin qui instrumentalise un pouvoir qu'il contrôle par le sang, sur la soi-disant pauvreté qui contraindrait à des choix irrationnels. Non ! Notre destin, notre espace commun, notre vivre-ensemble, celui de nos enfants et de nos descendants est entre nos mains. En serons-nous dignes ? »¹

Comprendre « la démocratie congolaise »

**Emmanuel
BANYWESIZE
Mukambilwa,**
Professeur ordinaire
à l'Université de
Lubumbashi et
chercheur au
Centre d'études
transdisciplinaires
stratégiques et
prospectives (CETRAS).
emmabanywesome2016@
gmail.com

Démocratie autoritaire. Un oxymore. Sans doute, parce que l'autoritarisme est une négation résolue ou subtile des principes de la démocratie. Néanmoins, cette expression s'impose à partir des observations sur l'exercice du leadership politique et de la gouvernementalité en RD Congo. En 1960, le pays avait choisi d'être une république et une démocratie. Après deux décennies de totalitarisme, organisation totale de la société à partir d'un Parti-État omniprésent et omniscient, auto-conçu comme le seul auteur de la volonté politique, le pays avait réaffirmé ce choix politique par l'entremise du peuple réuni en Conférence nationale souveraine (CNS). La Constitution a codifié la volonté collective du peuple congolais de vivre dans « un État de droit, indépendant, souverain, uni et indivisible, social, démocratique et laïc » (art. 1^{er}). Des élections présidentielles, législatives et provinciales ont été organisées en 2006, 2011 et 2018. Elles donnent à approcher la démocratie électorale au Congo comme une sorte de marché politique, où les candidats rivalisent en échange des promesses contre des voix d'électeurs, promesses parmi lesquelles la fin de l'insécurité récurrente, la construction d'un État de droit et des infrastructures, la création d'emplois et

1 Emmanuel MALOLO Dissakè, « L'histoire enseigne-t-elle jamais quelque chose ? », in *La tragédie du pouvoir. Une psychanalyse du slogan politique*, Paris, Dianôia, 2017, p. 9.

l'amélioration des conditions socio-économiques afin de garantir une vie bonne à tous. L'exercice du leadership politique au sommet de l'État et la gouvernementalité, c'est-à-dire la manière dont le pouvoir politique gère l'État, le territoire et les populations, conduisent à se demander si le Congo n'est pas une démocratie prise dans les rets de l'autoritarisme.

Rétrospectivement, il apparaît que les élections organisées en 2006 et en 2011 n'ont pas infléchi le désir politique d'un leadership voulu fort et indispensable à la gouvernabilité efficace de la société congolaise exposée aux convoitises et aux défis multiples. Elles n'ont pas entraîné la construction des institutions fortes au service de l'intérêt général traduit en offre de sécurité et de vie bonne pour tous. Une vie bonne, c'est, pour le dire avec Judith Butler, une vie vécue avec les autres, une vie qui ne serait pas une vie sans les autres ; puisque qui que je sois, mon moi sera transformé par mes relations avec les autres et ma dépendance à l'égard de l'autre et l'essence de cette dépendance sont nécessaires pour vivre bien. Notre exposition commune à la précarité (et à la perte) constitue le terrain partagé d'une égalité potentielle et nos obligations réciproques de produire ensemble les conditions de vie vivables². Les élections vécues n'ont pas donné lieu à l'organisation du pouvoir d'État dans les seules institutions qui incarnent la souveraineté du peuple, mais aussi autour de la parenté et des tribus. Celles-ci sont hissées en tribu-classes dont quelques membres sont arbitrairement élevés au rang des « notables » et, en tant que tels, deviennent des entrepreneurs politiques qui se considèrent comme représentants de leurs communautés. Leur participation directe ou indirecte à la gestion de la république maintiendrait son équilibre géopolitique et garantirait la légitimité des institutions, de leurs animateurs et, partant, de la gestion politique de l'État.

L'accommodement de la démocratie représentative aux logiques ethniques et la prégnance de la parenté dans les champs politique et économique pourraient se lire comme une traduction de l'idée diversement ressassée par la philosophie et la sociologie classiques, à savoir que la république est un régime d'homogénéité entre les institutions de l'État et les mœurs d'une société. Dans le cas du Congo, les ethnies ou les tribus seraient des réalités inamissibles au sein desquelles les rapports entre différents membres consacrerait le règne de l'égalité géométrique qui place ceux qui valent plus, au regard de leurs origines ou de leurs positions socio-économiques, au-dessus de ceux qui valent moins. En dépit de l'organisation des élections pluralistes et au-delà de la proclamation des principes de la démocratie, l'exercice du leadership, autant que les relations stratégiques, les techniques de gouvernement et les états de domination qui définissent les niveaux de la gouvernementalité révèlent le retour des postures autoritaires. L'autoritarisme se traduit par l'abus de l'autorité, impliquant, entre autres, les empiètements de l'autorité

2 Cf. Judith BUTLER, *Qu'est-ce qu'une vie bonne ?*, Paris, Payot, 2014, pp. 109-110.

sur les libertés et les droits, mais aussi et surtout l'exercice d'un pouvoir qui, se concevant comme le seul véritable auteur de la volonté politique, tend à s'affranchir de la volonté du peuple³, à réprimer toute contestation sociale et à restreindre, au nom de la souveraineté nationale, de « l'autorité de l'État » et de l'ordre public à préserver, les moyens de pression sur les décisions politiques.

Une gouvernementalité aux accents autoritaires

Dans une société soumise à l'autoritarisme, les partisans du renforcement de l'autorité de l'État considèrent que celle-ci doit se délester des pressions des citoyens qui interprètent leurs vécus socio-économiques autrement que le font ceux qui contrôlent l'appareil gouvernemental et qui tendent à faire passer toutes les inégalités pour naturelles et, par conséquent, pour acceptables. Ces pressions se profilent à travers la parole critique des intellectuels et des journalistes sur les violences structurelles et symboliques, à travers les contrôles parlementaires, la mobilisation des syndicats, des défenseurs des droits de l'homme et des mouvements citoyens qui vont jusqu'à fustiger le néolibéralisme qui s'adapte au pouvoir d'État, même autoritaire, tant que cet État demeure libéral au plan économique. Les partisans de l'autorité forte de l'État perçoivent la démocratie – même quand ils s'autoproclament démocrates – comme un régime exposé à « l'accroissement irrésistible des demandes qui fait pression sur les gouvernements, entraîne le déclin de l'autorité et rend les individus et les groupes rétifs à la discipline et aux sacrifices requis par l'intérêt commun »⁴. Une dose d'autoritarisme, avec sa part de violence et d'arbitraire, permettrait alors d'écarter, sinon de limiter les dangers auxquels serait exposée la gouvernementalité démocratique. L'autoritarisme peut être politique ou économique, mais dans l'un ou l'autre cas, il est toujours asymétrique, en ce sens qu'il se montre ferme, voire fort envers les catégories sociales subalternes ou marginales, et faible envers les forts ou les acteurs qui le soutiennent. Par les discours idéologiques et la propagande, il s'emploie à distiller une vision déterministe des événements et une théorie du complot pour tenter d'imposer aux citoyens une manière d'interpréter leur existence dans le monde. Au demeurant, l'autoritarisme s'interdit de changer l'ordre socio-économique inégalitaire dont l'inconvénient majeur consiste à enfermer les groupes sociaux subalternes et marginaux dans les incertitudes du présent et du futur.

Ce texte propose une considération sur la gouvernementalité au Congo afin de tenter de comprendre la « démocratie congolaise ». Il examine ce que le Congo affirme être politiquement et juridiquement, les valeurs

3 Cf. Georges CHAMAYOU, *La société ingouvernable. Une généalogie du libéralisme autoritaire*, Paris, La Fabrique Éditions, 2018, p. 264.

4 Jacques RANCIÈRE, *La haine de la démocratie*, Paris, La Fabrique Éditions, 2005, p. 13.

qu'il revendique, la manière dont il les assume et les traduit en acte pour garantir la prospérité et la vie bonne à ses populations. Il relève quelques contraintes qui déterminent le leadership et la gouvernementalité au point qu'ils laissent apparaître un autoritarisme qui énerve la démocratie dans son opposition au gouvernement de l'arbitraire, au gouvernement sans limite et à la vie démocratique. Celle-ci est entendue dans le sens d'une forme de vie sociale portée vers les satisfactions des désirs de ceux qui détiennent ou contrôlent les pouvoirs politique, économique et sécuritaire. Au demeurant, la démocratie congolaise, sans être pensée dans le champ sociopolitique par le slogan politique et la propagande, se prête à être interprétée comme une démocratie autoritaire, c'est-à-dire une démocratie prise dans les rets de l'autoritarisme.

Il faut alors reprendre, au regard des expériences vécues, des failles, des crises et des catastrophes passées et présentes, le projet d'une société ouverte et ouvrant à un futur de prospérité, partageable par tous dans la justice et la dignité. Il faut abandonner la posture d'autosatisfaction de ce que nous sommes et d'auto-victimisation permanente comme si nous étions des êtres enchaînés par la fatalité, afin d'œuvrer pour une société de labeur, où chaque être humain aura la possibilité concrète de travailler, de prouver à lui-même et à ses proches qu'il est capable de gagner sa vie⁵, par la mise en action de son intelligence, de ses compétences et de sa créativité. Chaque membre de la société doit avoir la possibilité de transformer son travail « en joie de vivre, en coopération, en union dans un projet et en jeu d'équipe »⁶. Quels que soient ses origines et son rang social, il doit être traité, toujours et partout, avec humanité et justice, afin qu'il puisse se dévouer à la république et la démocratie en tant que formes d'organisation sociopolitique nécessaires pour garantir la concorde et la vie bonne.

Dans une démocratie, la concorde nationale ne peut signifier « parfait accord des idées et sentiments »⁷ sans donner prétexte à la construction de l'unanimité politique. Celui-ci ouvrirait la voie à l'instauration de la démocratie autoritaire, voire du monisme politique, qui consacre le règne de l'utopisme, de l'usurpation et des violences, avec son cortège d'arbitraire. L'élection n'y constituerait pas une forme démocratique par laquelle les gouvernés font entendre leurs voix, mais un consentement que les gouvernants leur demandent. L'élection serait un rituel de ratification ou d'approbation d'une sentence connue d'avance ; rituel au cours duquel aucun choix ne saurait inverser le cours des choses. Les acteurs changeraient, mais l'ordre des choses resterait stable. La société globale serait prise dans les rets de la voyoucratie, pouvoir qui recourt aux méthodes des faussaires et des voyous : la ruse, la corruption, le vol, le viol et la violence. Ce sont plutôt

5 Pape FRANÇOIS, *Dieu est jeune. Conversation avec Thomas Leoncini*, Paris, Robert Laffont/Presses de la Renaissance, 2018, p. 29.

6 *Ibidem*, p. 28.

7 KAUMBA LUFUNDA, *Unis par le sort. Propos sur la cohésion nationale*, Kinshasa, NORAF, 2013, p. 13.

la reconnaissance de l'humanité en chaque citoyen, la pluralité d'opinions, la conflictualité des idées et des intérêts, la possibilité de l'alternance politique par les urnes et la justice sociale, qui vitalisent la démocratie et cimentent la concorde nationale.

Le sens de la gouvernementalité

Je me sers du concept de gouvernementalité⁸ pour rendre compte de la façon dont les régimes politiques au Congo ont pratiqué le pouvoir d'État ou exercé l'art de gouverner les sujets, les populations et le territoire. Définie comme « conduite des conduites », c'est-à-dire l'ensemble des techniques de gouvernement qui permettent d'imposer des normes de comportement à des individus et à des groupes de population, la gouvernementalité indique, strictement, un changement radical dans les formes d'exercice du pouvoir par une autorité centralisée, processus qui résulte d'une démarche de rationalisation et de technicisation. Elle renvoie à une approche matérielle des pratiques complexes et multiples par lesquelles s'opérationnalise le gouvernement des sujets, des populations et du territoire, et, partant, le leadership politique, c'est-à-dire la capacité d'un dirigeant politique à influencer et à rassembler autour de lui des acteurs pour accomplir un objectif présenté comme noble, mais qui peut cacher un désir personnel.

L'histoire du Congo ne manque pas d'exemples dans ce domaine. Le Roi Léopold II ne s'était-il pas servi notamment de l'objectif principal de la Conférence géographique de Bruxelles de percer les ténèbres qui planaient sur les peuples d'Afrique centrale et de l'objectif de la Conférence anti-esclavagiste de Bruxelles de débarrasser cette partie de l'Afrique des négriers arabes pour assouvir son désir de posséder une vaste colonie. La volonté de mettre fin à la crise politique congolaise et de remettre de l'ordre avant de rendre le pouvoir aux civils cachait un désir personnel de Mobutu : s'emparer du pouvoir d'État et gouverner *ad vitam aeternam*.

Le terme « gouvernement » se rapporte à la gestion de l'État et à la manière de diriger les conduites des individus, des groupes ou de soi-même. Ainsi, gouverner, c'est structurer le champ d'action éventuel des autres⁹, c'est gérer les gens et les territoires. Ce qui est centrale dans l'approche de la gouvernementalité, c'est l'étatisation de la société, c'est-à-dire le développement d'un ensemble de dispositifs concrets, de pratiques par lesquelles s'exerce matériellement le pouvoir.

En somme, la gouvernementalité renvoie à la manière de gouverner ou, plus directement, à la manière dont le pouvoir politique réfléchit sa façon de pratiquer l'État ; la façon dont le pouvoir se distribue, s'incarne aux

8 Cf. Michel FOUCAULT, *La naissance de la biopolitique : cours au Collège de France, 1978-1979*, Paris, Gallimard, 2004.

9 Cf. Michel FOUCAULT, « Le sujet et le pouvoir », in *Dits et écrits*, volume 2, 1976-1988, Paris, Gallimard, 2001.

fins de la gestion des populations et du territoire. Elle s'applique aussi à la gestion de la pauvreté, au traitement de la question sociale, au contrôle étatique des conduites migratoires et aux pratiques d'identification et de surveillance qui lui sont associées.

Le Congo : entre quête de la démocratie et tentation autoritaire

Selon les discours officiels au Congo, le devoir des gouvernants consiste à sécuriser la société et les populations, à assurer la paix, à asseoir la concorde sociale, à consolider la vie civique, le vivre-ensemble et à éviter la désagrégation de la république en fractions rivales. Le contexte qui circonscrit ces discours est marqué par la conscience que le Congo, dans sa forme d'État, est adossé à une histoire complexe dont le tournant moderne a été formalisé par la Conférence de Berlin au XIX^e siècle. Depuis cette période, il n'a cessé de lutter contre des forces centripètes et centrifuges, réelles ou imaginaires, qui menacent non seulement son unité composée d'une multiplicité de peuples, mais aussi sa souveraineté. L'exposé de motifs de la Constitution précise qu'il n'a cessé, depuis 1960, d'être confronté à des crises politiques récurrentes dont l'une des causes fondamentales est la contestation de la légitimité des institutions et de leurs animateurs, contestation ayant culminé dans les guerres qui ont déchiré le pays. Le Congo est une entité complexe. Sa complexité anthropo-sociale, la complexité géopolitique et géostratégique de sa naissance comme État moderne et le souci de maintenir la cohésion nationale ont toujours nourri la justification des gouvernementalités qui, tantôt privilégient l'usage des moyens de la violence légitime, tantôt le dialogue et les compromis politiques, tantôt l'autoritarisme, tantôt la voie de la démocratie.

La relation des hommes politiques au pouvoir politique révèle le désir constant d'une gestion politique incarnée par un leader fort dont le commandement ne rencontrerait qu'obéissance inconditionnelle. Ce leader aurait la capacité intellectuelle et managériale d'identifier les problèmes et de déterminer, seul, les fins ultimes des actions de tous ses concitoyens, au-delà des objectifs partiels et intermédiaires, pour leur procurer le bonheur auquel ils aspirent. Moïse Tshombe Kapenda, alors Premier Ministre, avait déclaré que le Congo n'avait pas de problème politique, mais seulement des problèmes socio-économiques. Cet énoncé n'a jamais cessé d'être repris par les gouvernants et par leurs adjoints, ramenant les problèmes du Congo aux « équations socio-économiques relatives au bien-être de la population » et contredisant l'exposé de motifs de nos Constitutions. *Dont acte*, puisque les Congolais ne se préoccuperaient pas du régime politique et de la gouvernementalité proposés ou imposés, alors qu'ils sont conscients, par exemple, que « la qualité de la gouvernance et des institutions impacte sur la croissance »¹⁰. La gouvernementalité, à chaque

¹⁰ Augustin MATATA PONYO, « Exploitation des ressources naturelles et croissance économique

période considérée, n'a pas contribué à engager le pays sur la voie sûre d'une société prospère, mais sur un escarpement de failles, de crises politiques et de cataclysmes humanitaires. Car, renchérit Isidore Ndaywel,

De 1960 à ce jour, contrairement aux bilans des prétendues bonnes intentions, le seul secteur qui a occupé le pays, de manière permanente, c'est bien celui de la politique, comme s'il suffisait de s'en préoccuper pour que le reste se règle de soi-même sur le plan socio-économique et culturel. (...) La seule pratique pertinente se limiterait à l'élaboration des stratégies pour conserver le pouvoir ou pour y accéder, suivant le principe corollaire de « *Ôte-toi de là que je m'y mette* »¹¹.

Le pays serait donc en lutte contre la tentation de confiscation du pouvoir par quelques acteurs qui espèrent instaurer un gouvernement sans limite. Le pays serait tiraillé entre la quête d'une démocratie pure et la tentative de dérive dictatoriale qui entrave le projet de développement. Ainsi, pour espérer réaliser une société meilleure, certains leaders ne se sont pas empêchés de recourir à des stratégies et à des techniques de gouvernement qui concourent à empiéter sur les libertés et les droits, à restreindre, voire à réprimer la pluralité des projets sociopolitiques et économiques. Ils n'ont cessé de rêver d'instaurer des régimes sans fin qui consacrent l'esprit de la force à la force de l'esprit, c'est-à-dire qui supplantent la procédure argumentative par des méthodes violentes visant à étouffer toute dissidence, toute critique, toute possibilité d'alternance politique pacifique, à éliminer toutes pressions subalternes et tous les objectifs rivaux. La croissance et la diversification de la censure, de restriction de la liberté de presse et d'opinion, de la répression sanglante des manifestants pacifiques, la sous-traitance aux bandes armées des violences contre les populations désarmées jugées insoumises, les profanations répétées des lieux de culte perçus comme territoires de résistance et la mise en exil forcé des opposants et des cadavres, tous ces panoptiques vont de pair avec la prétention du leader d'être investi de la mission de sauveur du pays, habité par la passion de construire une société pacifiée, souveraine, auto-suffisante et forte dans un monde caractérisé par les interdépendances. Le militantisme politique l'érige en géniteur de l'ordre démocratique ou de la démocratie, tout court, et en garant de l'ordre social, sans qui la société sombrera dans le chaos de la guerre civile. Il en vient à se transformer en entrepreneur politique incontournable, omniscient et omnipotent. Il devient un fétiche ou une idole que les fidèles et les courtisans arborent comme un talisman protecteur, sinon un dieu qui inspire la crainte, que l'on vénère et qui ne supporte plus une mise en concurrence avec d'autres idoles ou d'autres « dieux

en RDC : nécessité d'un nouveau modèle bâti sur un leadership fort et la bonne gouvernance », Conférence prononcée au *Symposium sur Sol et sous-sol*, organisé par l'Université de Lubumbashi, du 14 au 16 mai 2018.

11 Isidore NDAYWEL È NZIEM, *La saison sèche est pluvieuse. L'audace de dresser le front pour un autre Congo*, Kinshasa, MédiasPaul, 2017, p. 133.

politiques » voués à la clandestinité, à l'errance ou à la perte. Exhiber une photo, diffuser une image d'un opposant ou citer son nom peut passer pour une offense, un crime de lèse-majesté passible de sanction qui peut prendre la forme de la perte d'emploi et d'avantages ou de restriction illégale des libertés. Le dissident ou le prétendant au pouvoir d'État doit se rendre à l'évidence qu'à chaque instant, il risque sa vie et expose à la perte celle de ses partisans. Car, pour paraphraser Aimé Césaire, on peut, à n'importe quel moment les saisir, les tuer – parfaitement les tuer – sans avoir de compte à rendre à personne, sans avoir d'excuses à présenter à personne¹². Ces actes caractérisent une société autoritaire.

Le Congo a connu des transitions politiques désastreuses. Elles ont été marquées par la consécration de la *thanatocratie*, pouvoir de la mort, dont l'opérateur fondamental consistait dans le traçage à même la vie entre l'humanité et son envers, les opposants, traités presque comme des « déchets d'humanité », et les partisans du régime qui bénéficiaient de la protection et de tous les avantages. Le traçage entre l'humanité et son envers avait été aussi exprimé par les vocables empruntés à l'univers des coléoptères, « *bilulu*/insectes ; *binkubala*/chenilles », appliqués à une partie de corps social pour signifier qu'elle ne faisait pas partie de l'humanité et constituait une menace pour les humains. Ce n'était pas un crime d'exproprier ces « déchets d'humanité », de les parquer ou de les laisser mourir. L'opérateur fondamental distinguait aussi le « citoyen authentique » (*Bana mboka*/autochtones) et les « faux citoyens » (*Balunji*, *Barwandais*, pour nommer les gens issus du Ruanda-Urundi ou les Congolais locuteurs du kinyarwanda), les « nationalistes » et les « valets » des puissances étrangères.

Dans les années 1990, l'effritement de la puissance de l'État et la généralisation de la crise économique subséquente à la chute de la production minière avaient ouvert la voie au populisme identitaire. Celui-ci avait été distillé par des leaders provinciaux ou ethniques, séparatistes et hostiles au cosmopolitisme, souvent qualifiés de « charismatiques ». Autoproclamés hérauts et défenseurs de leurs communautés (ethniques, tribales ou provinciales) perçues comme marginalisées et paupérisées par le pouvoir central, ils manipulaient tacitement « *le principe de race* »¹³, dont le culturel, l'appartenance ethnique ou tribale est référent, pour susciter la haine contre d'autres membres du corps social et contre les étrangers. Ils les accusaient d'être tantôt des relais de l'ordre de vassalisation des peuples autochtones, tantôt des allogènes qui participent à l'ordre de prédation et à l'accaparement des ressources au détriment des autochtones. Plusieurs violences avaient émaillé cette période : épuration ethnique, guerres civiles, guerres de libération, guerres d'occupation et de prédation, guerres de résistance. Elles certifiaient, toutes, la faillite d'un système de défense et la perte de l'autorité de l'État sur des vastes territoires livrés à la dynamique

12 Aimé CÉSAIRE, *Cahier d'un retour au pays natal*, Paris, Présence africaine, 1939/1983, p. 20.

13 J'utilise cette expression dans le sens donné par Achille MBEMBE, *Critique de la raison nègre*, Paris, La Découverte, 2013.

des groupes armés, des brigands et des entreprises qui y installaient des gouvernements privés indirects.

L'enjeu majeur des élections de 2006 était la refondation de la cohésion nationale et, partant la république lacérée par des guerres et par des convoitises larvées. Il s'agissait de doter celle-ci d'institutions et gouvernants légitimés par le peuple-électeur, en vertu du principe qu'il me semble juste de traduire ainsi avec Hannah Arendt : « C'est le soutien populaire qui donne leur pouvoir aux institutions d'un pays, et ce soutien n'est que la suite naturelle du consentement qui a commencé par donner naissance aux lois existantes »¹⁴. On espérait sortir du cycle des crises récurrentes de légitimité des institutions et de leurs animateurs, fermer « la parenthèse de sang » et ouvrir l'ère de construction d'un vivre-mieux-ensemble porté par la justice, l'égalité et les principes de la démocratie. Un nouvel épisode de guerres et de violences contestatrices des animateurs des institutions, accusés de vouloir instaurer la tyrannie, était venu éventrer cet espoir. Néanmoins, l'an 2006 a marqué un tournant dans l'histoire politique congolaise : le retour à une société ouverte, façonnée par la culture des élections démocratiques et entretenue notamment par l'existence d'un espace public. Il s'agit d'un espace intermédiaire entre l'État et la société civile, où se rassemblent les citoyens égaux en droits, qui discutent librement et rationnellement de la gestion de la cité ; un espace de relations publiques généralisées, gouverné, en somme, par la distance émancipatoire, cette possibilité pour un citoyen de prendre la parole et de contredire sans être intimidé ou inquiété. Si l'année 1990 peut être pensée comme celle de la fin de l'incarnation du pouvoir d'État par un homme dont l'autorité et la légitimité étaient fondées sur la terreur totalitaire distillée par les appareils répressifs du Parti-État, 2006 constitue le *terminus ad quem* d'une décade caractérisée par trois formes de pratique du pouvoir, développées dans les pages qui suivent.

Leadership politique et pratique du pouvoir

On peut repérer trois types de leadership qui se sont succédé au sommet de l'État et qui ont induit, chacun, une pratique spécifique du pouvoir. La première forme est celle de Mobutu. Vingt-cinq ans après son coup d'État qui avait enfermé le pays dans le totalitarisme, il annonçait, le 24 avril 1990, la fin du monopartisme, l'instauration d'un multipartisme limité à trois partis politiques¹⁵, et le rétablissement d'une démocratie contrôlée par lui. L'autoritarisme déclarait sa faillite à gérer avec efficacité le territoire et les populations. Trois événements expliquaient ce changement. D'abord, les grandes transformations de la politique internationale à la fin des années

14 Hannah ARENDT, *Du mensonge à la violence. Essais de politique contemporaine*, Paris, Calmann-Lévy, 1972, p. 141.

15 Il s'agissait alors du MPR, de l'UDPS, son excroissance historique et politique, née dans les années 1980 à la suite d'une dissidence de 13 parlementaires du Parti-État, et du FCN.

1980, symbolisées par la chute du mur de Berlin et l'implosion de l'URSS, suivies de l'effondrement du bloc communiste. Dans ce nouveau contexte géopolitique international, le Président Mobutu, agent des puissances occidentales contre le communisme en Afrique centrale, perdait son rôle géostratégique. Sa gouvernementalité brutale le faisait passer pour un allié incommode des démocraties occidentales. Ensuite, le conditionnement occidental de l'aide au développement à la promotion de la gouvernance démocratique et au respect des droits humains. Enfin, la mort macabre de son ami, le dictateur Nicolae Ceausescu¹⁶, en Roumanie, et les demandes populaires de dissoudre le Parti-État et de réformer l'État. Fragilisé par les contestations dont la Conférence nationale souveraine (1990-1992) avait été l'instance canalisatrice, il avait continué à se revendiquer garant de l'unité et de l'intégrité nationale, n'hésitant pas à agiter le spectre du chaos pour tenter de se maintenir au pouvoir. « Après moi, le déluge », aurait-il déclaré. Il prévenait que son départ du pouvoir exposait le pays à la désagrégation ou à la balkanisation, comme si la vie d'une société se confondait avec le mandat et l'espérance de vie de son chef.

Au dernier moment de son règne, il avait été tenté par une gouvernementalité fondée sur la parenté. Celle-ci devenait le noyau dur d'un système répressif dont la clientèle politique hétéroclite se pensait investie de la mission de sauver un pouvoir et, somme toute, l'unité nationale. « Au plus fort de la crise zaïroise, pillages des 23 et 24 septembre 1991, les hommes qui se retrouvent pour gérer et sauver le pouvoir de Mobutu sont tous des membres du clan : Ngbanda (...), le général Nzimbi (Commandant de la division spéciale présidentielle), le général Eluki (chef d'État-Major général) »¹⁷. Le spectre de la balkanisation est désormais agité par une *intelligentsia* au service des regroupements politiques qui mobilisent les institutions avachies et qui se servent, le cas échéant, de leurs animateurs comme d'une clientèle politique pour assouvir un désir : se garantir une majorité pour assurer la conservation du pouvoir.

La deuxième forme de pratique de pouvoir est le dirigisme incarné par un leader lumumbiste obstiné et nationaliste anti-impérialiste formaté par le marxisme, Laurent-Désiré Kabila. Après avoir longtemps forgé son caractère de révolutionnaire dans les maquis de l'est du Congo et dans les pays d'obédience communiste, il devient porte-parole d'un regroupement hétéroclite des rebelles, dénommé Alliance des forces démocratiques pour

16 Les images de la destitution, du jugement et de l'exécution du dictateur roumain avaient circulé sur les chaînes de télévisions africaines, dont la télévision zaïroise. Le Commissaire d'État (Ministre) de la Communication, à en croire la révélation de Sakombi Inongo dans le film *Mobutu, roi du Zaïre*, fût tancé par le Président de la République pour n'avoir pas interdit la diffusion des images sur Ceausescu. Celles-ci avaient été interprétées par l'opinion congolaise comme le prélude à la fin des dictateurs [Cf. KABUYA LUMUNA, « La République démocratique en transition », *Séminaire international sur la gestion de la transition en République démocratique du Congo*, Kinshasa, 26-28 avril 2004, p. 104. [www.http://democratie.francophonie.org/IMG/pdf/IV.C.2.pdf](http://democratie.francophonie.org/IMG/pdf/IV.C.2.pdf)] consulté le 28/8/2014.

17 NTUMBA LUABA, *art. cit.*, p. 16.

la libération du Congo (AFDL). Il s'autoproclame Président de la République en mai 1997, remplace le nom Zaïre par celui de République démocratique du Congo, suspend la Constitution et concentre tous les pouvoirs. Son aversion contre tous les contre-pouvoirs se traduit par la suspension des activités des partis politiques, les intimidations et les arrestations des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme. Il met en place une gouvernamentalité soutenue par les Comités de pouvoir populaire (CPP) et par un Parlement dont les membres étaient cooptés ou nommés par Décret présidentiel. La création des Comités de pouvoir populaire se voulait une stratégie de gouvernement pour restituer le pouvoir au peuple et instaurer une démocratie directe. Fonctionnels sur l'ensemble du territoire, y compris dans les universités voulues pourtant apolitiques, ils étaient dotés des « parlements populaires », des « gouvernements » et d'une structure dédiée aux renseignements, le « *Chembe chembe* ». Ceux-ci parasitaient, énervaient parfois, les compétences des institutions étatiques dont les membres étaient nommés au regard de la logique de l'équilibre géopolitique national, en récompense de leur engagement révolutionnaire, leur nationalisme proclamé, sinon de leur transhumance politique.

La troisième forme de pratique du pouvoir est celle qui s'est donnée à travers le régime collégial de cohabitation (2003-2006). Plusieurs figures d'incarnation du pouvoir avaient émergé sur l'échiquier politique, les rapports de force n'étant plus seulement politiques, mais surtout militaires. En effet, après 1998, le Congo offrait une scène presque identique à celle des années 1960. L'espace politique avait éclaté en quatre champs de rivalités et d'affrontements qui menaçaient le Congo comme État et comme République. Une partie était contrôlée et administrée, *de facto*, par les rebelles du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) ; une autre partie, par le Mouvement de Libération du Congo (MLC) ; une autre partie par le Gouvernement central qui devait faire face à une autre force : celle incarnée par l'Opposition politique non armée. Dès lors, au-dessus du président du Parlement, le pouvoir avait été réparti entre cinq personnalités représentant les forces militaires et politiques en présence et signataires de l'*Accord global et inclusif* de Pretoria, en Afrique du Sud.

La technologie de gouvernement dénommée « 1+4 » laissait craindre l'éclatement du pouvoir. Elle consacrait l'impunité et la récompense des acteurs qui, croyant que la guerre est un moyen efficace de faire la politique, avaient pris des armes et cautionné, sinon participé, indirectement ou directement, à des massacres ou des violations de droits de l'homme. Elle leur permettait d'obtenir la gestion des domaines de souveraineté étatique : la défense et la sécurité pour le mouvement politico-militaire soutenu par le RCD, l'économie et les finances pour le MLC. Néanmoins, cette technologie de gouvernement permettait la cessation temporaire de la mobilisation de la violence, la réunification du pays, la mise en place des institutions acceptées

sur l'ensemble du territoire, l'intégration du commandement de l'armée et de la police et l'amorce du processus ayant abouti aux élections générales et démocratiques de 2006. En somme, cette technologie de gouvernement voulait satisfaire deux désirs : obtenir que les forces rebelles renoncent aux armes et intègrent les institutions, et permettre au Chef de l'État de rester « en dehors de la mêlée », « intouchable, dominant tout l'édifice »¹⁸ politique. Il continuait ainsi à se garantir les moyens nécessaires pour la conservation du pouvoir.

Sur instruction du Boss [le Président], Théophile Mbemba et moi-même engageâmes les discussions avec Ruberwa et Emungu. (...) En vertu de l'accord, nous donnâmes la Vice-présidence du domaine de Souveraineté au RCD, l'Économie au MLC, le Social à l'opposition Politique, les Mines au Gouvernement. Par cette répartition, nous cherchions à garder en main les secteurs qui accroîtraient nos moyens dans la perspective de la campagne électorale. Nous laissâmes, à dessein, les secteurs de prestige à nos adversaires, surtout que, parmi eux, il y en avait qui étaient prêts à tout sacrifier pourvu que les apparences et l'ostentation soient sauves. Chacun était servi selon ses paramètres et ses intimes motivations¹⁹.

Les relations stratégiques qui se révèlent dans cet extrait montrent que le Chef de l'État, en laissant à dessein les secteurs de souveraineté et de prestige à ses Vice-présidents, visait à déterminer leurs conduites. Pour ce faire, il devait habiter une posture de renoncement – provisoire ? – au dirigisme et à l'ostentation. Cette posture lui imposait une pratique du pouvoir discrète, voire désintéressée par les prestiges et les honneurs, mais lui permettait de garder la main sur les secteurs générateurs des recettes indispensables à la conservation du pouvoir : les mines. Il pouvait continuer à déterminer les conduites des autres, en s'employant discrètement à structurer leurs champs d'action. Après tout, gouverner ne consiste-t-il pas à structurer le champ d'action d'autres acteurs, et peu importe si l'on dirige de l'arrière, en quittant provisoirement le devant de la scène politique ? Au détour d'une belle parabole, Nelson Mandela définissait ainsi la stratégie de gouvernement par l'arrière :

Quand vous voulez que votre troupeau aille dans telle direction, il faut vous placer derrière avec un bâton. Ensuite, vous prenez quelques-unes des bêtes parmi les plus intelligentes, et vous les envoyez devant. Le reste du troupeau suivra les plus énergétiques placées en tête. Mais c'est bien vous qui dirigerez la manœuvre de l'arrière²⁰.

Diriger de l'arrière, c'est assumer une posture d'un leader faible qui gouverne par camouflage ; c'est choisir d'habiter une position qui laisse parfois croire qu'il y a vacuité du pouvoir et de leadership. On laisse aux

18 Augustin KATUMBA Mwanke, *Ma vérité*, Nice, Éditeur EPI Nice, 2013, p. 181.

19 *Ibidem*, p. 185.

20 Nelson MANDELA, cité par Richard STENGEL, *Les chemins de Nelson Mandela. 15 leçons de vie, d'amour et de courage*, Paris, Michel Lafon, 2009, p. 78.

loquaces, à ceux qui aiment sauver les apparences de s'enfermer dans leur ignorance, en se convainquant qu'ils sont les maîtres des horloges, alors qu'en réalité ils sont contrôlés et agissent par un acteur en apparence effacé, faible, mais fort en acte. Après tout, la vraie pratique du pouvoir est toujours en acte et non en théorie. La pression des contraintes peut même l'engager à faire le choix de la stratégie de diriger totalement de l'arrière. Il peut passer la main à un acteur qui lui est acquis ou dont il pense être capable d'influencer et de contrôler les actions. L'émergence d'un tel acteur validerait la thèse que l'alternance n'est pas une tromperie ; mais puisque le leader décalé ne cesserait pas de contrôler la quasi-totalité des leviers du pouvoir politique, sécuritaire et économique, il continuerait à être le véritable centre des jeux politiques. En dépit de la définition constitutionnelle des attributions, l'acteur promu resterait faible.

Les élections de 2018 pourront-elles opérer le changement du système ou, plutôt, une recomposition politique qui ne fera que réajuster le même système, le renfoncer et le perpétuer ? Si les changements s'opèrent sur la base d'enrèglements et intérêts politico-économiques des fonctionnaires politiques et de ceux des détenteurs du capital, en ignorant que c'est aussi le soutien populaire qui confère le pouvoir et la légitimité aux institutions, alors la violence et l'arbitraire, qui lui est inséparable, fonderaient l'autoritarisme politique et économique comme pilier de la démocratie congolaise. Dans ce cas, la désaffection politique serait grande, autant que les contestations exploitées par les entrepreneurs politiques qui savent que la méfiance à l'égard des institutions est un terrain favorable au populisme et à tout désir de révolution. Catherine Colliot-Thélène a raison d'indiquer ce qui suit :

Quand les majorités qui se succèdent au gouvernement au gré des alternances électorales n'apparaissent pas comme incarnant de véritables alternatives, mais ne proposent plus que des variations à la marge d'une seule et même politique, il est assez compréhensible que ceux qui ont des raisons, quelles qu'elles soient, de n'être pas satisfaits de cette politique, se détournent de la « classe politique » aussi bien que des institutions politiques auxquelles elle paraît liée²¹.

Ils ont tendance à épouser toutes propositions qui s'opposent à la *doxa* inspiratrice de la raison gouvernementale, *doxa* répétée par le(s) parti(s) au pouvoir pour justifier le système construit et considéré comme infaillible. Pourtant un événement imprévisible peut tout changer. L'action est la substance de la politique. Or l'action dépend de celui qui la conçoit et la déclenche, mais aussi d'inter-rétroactions multiples dans l'environnement où elle se déroule, de sorte que ses effets à long terme ne sont pas tous incalculables, c'est-à-dire prévisibles. Cette leçon de « l'écologie de l'action »²²

21 Catherine CALLIOT-THÉLÈNE, « Quel est le peuple du populisme ? », in Catherine CALLIOT-THÉLÈNE et Florent GUENARD (dir), *Peuples et populisme*, Paris, PUF, 2014, p. 13.

22 Edgar MORIN a formulé et illustré les principes de l'écologie de l'action dans son œuvre sur-titrée

signifie qu'en politique, il faut travailler avec l'incertitude, l'intégrer dans les stratégies et les techniques de la pratique du pouvoir.

Fondement de la démocratie congolaise

Le Congo est, selon la Constitution, une république et une démocratie. Il adhère aux principes du constitutionalisme, de révision judiciaire et de séparation des pouvoirs. Une société est théoriquement démocratique si elle repose sur ces trois principes²³. En vertu du principe de constitutionalisme, tous les citoyens, au sein de l'État, gouvernants et gouvernés, sont soumis à la Constitution. Nul ne doit se penser et se placer au-dessus de la Loi fondamentale qui limite les compétences et la durée de l'exercice du pouvoir. Le principe de la révision judiciaire pose qu'au sein de l'État, toute dispute en rapport avec les décisions des gouvernants ou concernant le sens et l'application des lois doit être résolue par voie judiciaire. Si une loi, une décision ou une action est jugée contraire à une disposition constitutionnelle, si elle empiète sur les droits garantis, elle doit être déclarée inconstitutionnelle et révisée. Le principe de la séparation des pouvoirs laisse sous-entendre que la démocratie repose sur la méfiance réciproque des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Méfiance ne signifie pas conflictualité. Chaque pouvoir n'est pas seulement limité par l'autre qui dispose sur lui le droit de contrôle externe, mais chaque pouvoir est constitutionnellement limité de façon interne. Autant que l'État, aucun pouvoir n'a le droit de tout faire. Chaque pouvoir est tenu de respecter la Constitution et les lois. C'est par l'observance de celles-ci que le pouvoir concourt à faire des citoyens des sujets libres, c'est-à-dire des sujets arrachés aux excès de la gouvernementalité, aux rets de la servitude, propriétaires protégés par les lois contre toute usurpation, capables de garder l'usage de leurs biens ou de les céder dans les limites fixées souverainement en relation avec d'autres sujets détenteurs des mêmes droits et susceptibles de consentir dans les mêmes conditions à aliéner leurs propriétés.

Le respect de la Loi par tous est la règle sacrée dans une démocratie. Le respect de la Loi, des libertés et des droits de l'homme est un élément constitutif de la démocratie. Il en est de même de la participation citoyenne à la gestion de la république, par l'exercice du droit constitutionnellement garanti de choisir librement les représentants, d'adresser des pétitions au gouvernement, de prendre part aux débats parlementaires, etc. On ne peut parler de démocratie si le peuple ne peut exercer son droit de sanctionner positivement ou négativement ses représentants, son gouvernement.

Au Congo, la république a succédé à d'autres formes d'organisations socio-politiques qui ont marqué l'histoire de l'espace du bassin du Congo, décrété

La Méthode (6 tomes), Paris, Seuil, 1979-2011. Ainsi, une action destinée à maintenir l'ordre ou à conserver un avantage politique peut déclencher un effet imprévu et indésirable pouvant entraîner même la perte de son initiateur. Aussi écrit-il : « Quand on est au sommet d'un pouvoir, un caprice peut avoir des conséquences épouvantables » (*Pour résister à la régression*, Dialogues, Paris, Éditions de L'Aube, 2018, p. 53).

23 Cf. Niel Mc NAUGHTON, *Success in Politics*, London, John Murray, 1996, p. 99.

zone de libre-échange et érigé en État indépendant du Congo. République, le Congo est, en principe, la chose qui appartient à l'ensemble du peuple congolais. Il est la cause du peuple congolais ou, encore, la propriété commune des Congolais. Cette propriété commune se définit comme un État caractérisé par la séparation du pouvoir, en ceci que le pouvoir et la puissance publique ne peuvent être détenus par une personne, un Parti, une famille, et que la charge de chef de l'État n'est pas héréditaire. L'hymne national congolais disqualifie, ainsi que l'a rappelé Kaumba Lufunda²⁴, toute personnalisation du pouvoir, de privatisation du territoire et d'assujettissement du peuple. Il fait du Congo « un don béni, de nos aïeux », une « terre des ancêtres ». Le pouvoir ne peut jamais être une propriété d'un individu ou d'une parenté. Il appartiendrait au peuple souverain qui l'exerce directement ou indirectement par délégation.

Dès lors, lorsqu'un dirigeant politique déclare qu'il est au pouvoir, il signifie par là qu'il a reçu du peuple le pouvoir d'agir à son nom et que ce pouvoir est une émanation de la volonté du peuple dont les modalités d'expression sont circonscrites par des Lois édictées pour garantir l'intérêt général. Arguer, dans une démocratie, que l'on a été placé au pouvoir par Dieu, relève d'une stratégie autoritaire qui consiste à vouloir se soustraire au contrôle des citoyens et à la pression du peuple-souverain, en plaçant la légitimité de son pouvoir à une instance transcendante inattaquable. Or la Constitution institue le peuple comme le détenteur de « la souveraineté nationale » et disqualifie toute prétention d'une « fraction du peuple » ou d'individu de s'en attribuer l'exercice. Personne ne devrait s'approprier l'État et ses prérogatives, la république ne reconnaissant comme souverain que le corps de citoyens, le peuple dans son ensemble. La république ne devrait ainsi recevoir d'ordre que du peuple agissant dans le cadre des prérogatives constitutionnelles. Ces ordres prennent la forme de divers actes qui actualisent la façon dont les institutions législative, exécutive et judiciaire gèrent le territoire et les populations ; la façon dont elles travaillent à produire le bien commun, à le conserver et à l'accroître.

Le peuple, ce n'est ni une fiction du langage, ni une masse hétéroclite irrationnelle, ni un être qui a disparu dans le contexte de la mondialisation et du néolibéralisme autoritaire. Le peuple qualifie d'abord et avant tout une classe : celle des citoyens autochtones qui ont droit au chapitre pour influencer sur les issues politiques. C'est ensuite, par-delà l'exigence de souveraineté, la classe de citoyens allochtones qui constituent des forces sociales. Enfin, c'est l'ensemble indifférencié des acteurs de la société civile, depuis les élèves mineurs qui ne votent pas jusqu'aux policiers et militaires syndiqués ou non²⁵. Il reste cependant que le Législateur réserve l'exercice des droits politiques aux seuls Congolais (art. 11 de la Constitution).

24 KAUMBA LUFUNDA, *La terre de nos ancêtres*, Kinshasa, Noraf/Scribe, 2011.

25 IDEM, *Unis par le sort*, p. 31.

Pratiques électorales et nature de la démocratie

Outre la gouvernementalité, les pratiques électorales peuvent permettre de saisir la nature de la démocratie dans une société donnée. On peut se rendre compte, par exemple, que dans une société qui autorise la concurrence des partis politiques, les comportements des électeurs sont identiques à ceux des consommateurs qui achètent un projet politique aux entrepreneurs politiques qui les vendent²⁶.

En 2006, les acteurs politiques congolais ont proposé aux électeurs congolais le projet de restaurer la paix, de reconstruire la république déchirée par les guerres et d'aménager les conditions d'une vie bonne pour tous, conditions résumées dans ce que l'on nommait alors *Cinq chantiers* : éducation, santé, eau et électricité, infrastructures et emploi. Les élections de 2006 visaient aussi à ouvrir l'ère d'un État de droit et à restaurer la crédibilité internationale du pays, en offrant au pays des institutions stables et légitimes capables de le réengager dans la géopolitique mondiale et l'économie néolibérale.

Au seuil des élections de 2011, on avait remplacé le projet de *Cinq chantiers* par celui, moins clair, de « *La révolution de la modernité* », dont on n'a point évalué l'état de concrétisation avant de le remplacer, six ans plus tard, par une idée qui exprime un nationalisme vague : « *La passion du Congo* ». Qu'à cela ne tienne ! Les élections de 2011 auraient dû tourner définitivement l'ère des crises de légitimité de pouvoir et certifier l'enracinement de la culture démocratique, si elles n'avaient pas engendré des contestations. On cite ces élections au titre des preuves de l'existence de la démocratie au Congo. Pourtant, elles n'ont cessé de questionner, au détour des formules telles que « Est-ce la vérité des urnes ? » ou « les résultats doivent être conformes à la vérité et à la justice », l'indépendance réel de la centrale électorale et, somme toute, celui d'un État réellement démocratique, c'est-à-dire un État où aucun autoritarisme ne s'octroie de pouvoir sur la volonté du peuple au point de lui imposer une vérité qui neutraliserait sa souveraineté.

Mais, les élections suffisent-elles à transformer une société en une démocratie ? Ne peuvent-elles pas constituer un rituel qui permet à un régime autoritaire de se légitimer et se faire passer pour démocratique ? La « *poutinisation* » du pouvoir d'État en Russie se fonde aussi sur les pratiques électorales, mais la gouvernementalité rend difficile la libre expression de la divergence et impossible l'alternance politique qui ne perpétue pas le système.

26 À propos de la nature de la démocratie définie à la lumière des pratiques électorales, on peut lire, entre autres : Yves Charles ZARKA (dir), *La démocratie, état critique*, Paris, Armand Colin, 2012 et Joseph SCHUMPETER, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris, Payot, 1990. On aura compris que je n'épouse pas le plaidoyer de ce dernier pour une démocratie du type économique, détachée de la volonté du peuple jugé irréal, irrationnel et historiquement disparu.

L'acte électoral et les comportements électoraux dans les systèmes politiques en Afrique suscitent des débats, notamment sur la volonté des pouvoirs en place à laisser les centrales électorales organiser librement les élections et rendre les résultats des urnes conformes à la volonté du peuple-électeur. Les candidats des partis au pouvoir peuvent s'appuyer sur la mobilisation des moyens publics, des cadres des institutions et des agents de l'Administration pour bonifier leurs chances de victoire. Les candidats des partis prétendant au pouvoir doivent parfois affronter des obstacles de tous ordres : accès limité aux médias publics, mobilité entravée ou interdite, intimidations, dispersions et arrestations arbitraires des militants ; saisie de certains matériels de campagne, coupure des réseaux sociaux, etc. Ainsi, les débats sur l'acte électoral en Afrique porte, d'une part, sur la réévaluation des schèmes explicatifs dominants dans les analyses (vote communautaire, rite, affection, théâtralisation)²⁷ ; et, d'autre part, sur les comportements des électeurs sur les marchés électoraux libres ou soumis aux contraintes autoritaires.

On peut repérer trois types de vote dans les sociétés d'Afrique subsaharienne²⁸. Le *vote de solidarité* reflète les jeux de l'affiliation sociale et non les calculs d'utilité de l'électeur. Les sentiments de solidarité, de loyauté, d'allégeance ou de groupe d'appartenance dominant la volonté d'obtenir des avantages personnels. Les décisions collectives seraient systématiquement forgées par les intérêts de groupe reflétant et exacerbant des clivages communautaires, ethnolinguistiques, religieux et territoriaux. La mobilisation électorale s'opère exclusivement sur la base de revendications d'appartenance et de conflits d'identité. Le *vote comme un rite* est indissociable de la répétition, signe de la persistance de l'accord d'une collectivité durable, marque déposée de l'identité du groupe. Enfin, le *vote comme un théâtre* laisse percevoir l'acte électoral comme une parodie qui met en exergue la puissance et la compétence, l'exclusion des citoyens électeurs digérée par une savante immobilité des systèmes politiques en transition, systèmes qui se réajustent en intégrant les forces jugées capables de cohabiter avec eux. Dans la plupart des cas, les élections passent pour des ruses subtilement utilisées par les dirigeants pour conserver leur pouvoir. Le jeu démocratique devient une parodie ou, plutôt, un insigne qui camoufle un autoritarisme pouvant se passer totalement ou partiellement de la volonté du corps électoral.

Les pratiques électorales visent à fonder la légitimité des institutions et à conférer le pouvoir de représentation à certains membres de la société. C'est ainsi qu'elles participent à l'enracinement et à la perpétuation de la

27 On peut lire, entre autres, Éric LUBANGU Muamba, *Conjecture économique et pratiques de « don » en période électorale. Une contextualisation congolaise de la pensée de Marcel Mauss*, Paris, Edilivre, 2018.

28 Voir Maurice ENGUEGUELE, « L'explication du vote dans les systèmes politiques en transition d'Afrique subsaharienne. Éléments critiques des théories symboliques et perspectives de développement ». CRAPP-CNRST/IRIC, vol. 9, Paris, 2004. Disponible sur : www.sciencespobordeaux.fr/vol9NS/arti2.html.

démocratie. Cependant, dans une société prise dans les rets de la voyoucratie et de l'autoritarisme, dès lors que les entrepreneurs politiques et leurs adeptes y recourent à la ruse, à la tricherie, à la violence et à l'arbitraire, les élections peuvent fonctionner comme un rendez-vous d'extorsion de la légitimité de la représentation publique et de gouverner. Toute contestation et tout appel à la révision constitutionnelle d'une irrégularité viendraient se heurter à des institutions soumises à un ordre panoptique autoritaire.

Pour un dépassement des pièges de la démocratie autoritaire

Une démocratie, le Congo s'en revendique. Le pluralisme politique est reconnu et la Constitution érige même en infraction imprescriptible de haute trahison toute institutionnalisation, sous quelque forme que ce soit, d'un parti unique sur tout ou une partie du territoire national. L'acceptation du pluralisme politique donne lieu à celle de l'existence de l'opposition politique. Le fonctionnement interne de la quasi-totalité des partis politiques congolais est, quand même, peu démocratique, sinon autoritaire, puisque le chef y est investi d'une autorité monarchique. Il est de plus en plus désigné par l'expression « *Autorité morale du parti* » qui signifie la personne dépositaire du pouvoir décisionnel suprême et qui, de ce fait, est soustraite à toute critique, à tout contrôle et toute sanction électorale interne dans le parti. La personnalisation du pouvoir et l'absence de débat libre constituent le dénominateur commun des partis politiques en démocratie congolaise. Or la liberté de parole et d'expression constitue la sève vivifiante de la démocratie. La quasi-totalité des chefs des partis congolais et des cadres ne sont jamais élus par les membres, mais se recrutent souvent sur la base de liens de parenté, d'affinités ethniques, tribales ou d'intérêts politiques. Les cadres et les candidats du parti sont souvent désignés ou cooptés par le président du parti, qui, en tant que chef autoritaire, échappe à toute élection et à toute limitation de mandat.

Les critères d'accès au pouvoir, de sa distribution dans le corps social, l'ensemble des calculs et des stratégies qui permettent de l'exercer sur un territoire et sur la population sont instructifs sur la nature de la démocratie au Congo. Celle-ci n'est pas exempte du phénomène de personnalisation du pouvoir. Le Président n'est pas politiquement responsable sur le Gouvernement et sur les autres organes horizontaux et verticaux, et pourtant sa suprématie n'est pas moins évidente. Politiquement responsable de l'action du Gouvernement, le Premier Ministre n'a pratiquement pas le droit d'initiative. Il attend souvent des injonctions ou mieux des orientations du Président pour pouvoir agir.

Par ailleurs, l'art de gouverner laisse apparaître des phénomènes sociologiques qui, loin de renforcer la démocratie, participent à son affaiblissement. Le pouvoir peut décider d'imposer une « démocratie sans parole », c'est-à-dire une démocratie où des citoyens sont exclus dans l'espace public, interdits d'écouter et de lire librement la presse de leurs

choix et de communiquer librement. Et on justifie les restrictions des libertés, en évoquant les impératifs sécuritaires et le souci de protéger les citoyens contre les intoxications et les manipulations, comme s'ils étaient privés de l'esprit critique et du sens du discernement. D'autres phénomènes sociologiques d'affaiblissement de la démocratie sont, notamment, l'accommodement de l'État à l'ethnicité en tant que réalité qui ne pourrait être éradiquée volontairement mais régulée²⁹, la prégnance de la parenté sur les institutions politiques, l'administration publique et secteur économique, et la rémanence des excès autoritaires des chefs qui, parfois, s'autonomisent par rapport aux instances délibératives et au peuple pour imposer des décisions unilatérales. En plus d'une pratique démocratique, tels les suffrages direct et indirect, la distribution du pouvoir recourt à la logique ethnique pour espérer contenir les luttes fractionnelles, décourager les velléités des scissiparités, réaliser la cohabitation pacifique des ethnies et faire bénéficier les avantages du pouvoir aux composantes anthropologiques de la société. Cette logique révèle le principe dont la déclinaison est le référent ethnique. Le principe de race inhérent à l'ethnicité possède une redoutable capacité à différencier, étiqueter et discriminer les sujets, à renforcer la xénophobie et exacerber le contraste entre l'État et l'ethnie, en substituant au nationalisme de l'État le nationalisme tribal. La parenté est associée à la gestion de l'État pour assurer la conservation du pouvoir ou pour en faire bénéficier les avantages à la fratrie. Ainsi, un député nommé ministre, abandonnera momentanément son siège à son suppléant qui se trouve parfois être un membre de sa famille ; un ministre ou un mandataire public organisera son cabinet autour de la parenté qui peut se permettre de faire usage des biens publics même dans des cadres strictement privés. Il est nécessaire, dans l'intérêt de la république, que le législateur pense à moraliser la vie politique congolaise pour l'arracher d'une subtile privatisation.

Au Congo, la Loi consacre la compétition politique au travers des suffrages directs ou indirects comme voie d'accès au pouvoir ; en même temps, elle fait une ouverture à l'accommodement qui ménage les spécificités tribales, ethniques, jugées indépassables et postulées comme fondement de la construction nationale, de la stabilité politique et de la concorde sociale. Des théoriciens pensent que dans une société à forte segmentation différenciée des communautés, les ethnies doivent être prises en compte dans le jeu démocratique et l'exercice du pouvoir. Cela rassurerait ceux qui redoutent la démocratie compétitive et quantitative. Dès lors, des théoriciens s'emploient à légitimer la modulation de la démocratie sur les spécificités ethniques africaines. On en arrive à une démocratie de type africain, qui serait appropriée aux sociétés africaines, conçues comme des

29 NTUMBA LUABA, « Ethnicité, citoyenneté et gouvernementalité dans le contexte du renouveau constitutionnel africain », in *Identity, Culture and Politics*, Volume 1, Number 1, January 2000, pp. 5-26 ; Didier MUMENGI, « Nationalité, ethnicité et exercice du pouvoir en République démocratique du Congo », Communication au colloque organisé par le CEMIRA, Kinshasa, 5-6 novembre 1998.

« États pluriels » ou des États multiethniques. Une telle démocratie finit par prendre un visage autoritaire.

L'allégeance de la démocratie à l'ethnicité laisse apparaître des failles sous forme des contradictions majeures, notamment entre le prescrit constitutionnel et le vécu collectif, le discours public et l'action sociale, la théorie et la praxis. Dans la quête de contrôle de l'ethnie, de la tribu, de la parenté, par le politique, celles-ci en viennent à affaiblir la puissance publique de l'État. Dans ce contexte, les leaders tribaux tendent à développer des ruses contre les prescrits constitutionnels, les critères en vertu desquels se définit l'État, les principes fondateurs de la république et de la démocratie. La prégnance de la parenté sur les institutions entraîne la mise en place d'une gouvernementalité qui affaiblit l'identité nationale des acteurs, par l'affirmation des affinités familiales ou tribales. À travers une personne, tout mandat (politique ou administratif) reviendrait à l'ethnie ou à la parenté. Tout procès sociopolitique concernant un individu est facilement interprété comme une atteinte ou une malveillance contre sa tribu même si les membres de celle-ci ne connaissent que son nom. On identifie et assimile souvent l'individu aux autres membres de sa famille ou de son ethnie : à travers l'un, l'on se représente le reste de l'ethnie (de la famille). En hissant un membre à une position politique ou autre, on se convainc d'avoir « servi » toute sa communauté. En s'aliénant un membre, qualifié de « notable », on croit obtenir, par ricochet, l'adhésion de toute sa communauté. La représentation collective finit par être un ressort de la satisfaction, même si le soi-disant représentant de la communauté ne produit aucun avantage matériel pour les siens³⁰.

Dans une démocratie autoritaire, l'appartenance à la famille du chef peut être brandie comme une qualité pour accéder à des fonctions politiques et publiques, pour se soustraire à des obligations et pour obtenir des services. La course au pouvoir a étalé des clivages, des frustrations internes et des violences entre divers sous-groupes des familles élargies de ceux qui contrôlent l'appareil gouvernemental. Le leader fort peut alors exiger et obtenir des avantages pour les membres de sa famille élargie.

À la quête de l'équilibre géopolitique national ou interethnique succède souvent l'exigence d'un rééquilibrage intra-ethnique (géopolitique interne ou régional). Dans un tel contexte,

L'appareil étatique se retrouve affaibli et la souveraineté de l'État compromise. Il s'en suit la déstabilisation du pays et la non-application des lois et des règlements sur tout le territoire national. Il y a émergence de micro-nationalismes et des États dans l'État, substitution des réseaux officiels du pouvoir par des courts circuits ponctuels porteurs d'illégalité, luttes de pouvoir entre leaders en dehors des schémas conventionnels³¹.

30 On pourrait lire Gilbert MALEMBA N'Sakila, « Le choix d'appartenance au clan ou à la Nation et les rapports de pouvoir », Germain NGOIE Tshibambe, *Identités, ressources naturelles et conflits en RDC. Défis méthodologiques et voies de sortie ?*, Paris, L'Harmattan, 2013, p. 161.

31 *Ibidem*, p. 165.

La corrélation entre citoyenneté et identité ethnique et l'élévation des entités tribales en catégorie politique constituent-elles la condition suffisante pour fonder le politique dans le social et réaliser la coexistence pacifique des populations ? La persistance des conflits et des guerres mobilisatrices du référent ethnique problématise ce modèle.

Il faudrait inventer une pensée audacieuse du politique, au regard de la complexité d'une société inscrite, bon an mal an, dans la modernité depuis le xv^e siècle et qui est un enjeu international depuis le xix^e siècle. La construction de la démocratie n'est jamais définitive. Une pensée audacieuse du politique au Congo devrait contribuer à la construction d'une démocratie qui indique clairement le sens de l'autorité de l'État et d'un « État fort » pour éviter qu'ils ne servent de prétexte aux excès autoritaires et que la république ne s'enlise dans une crise de légitimité des institutions et de leurs animateurs. La moralisation de la vie publique devrait également définir clairement les rapports entre la famille présidentielle et les institutions. La façon dont nous habitons la démocratie mérite d'être dépassée. Il importe d'inventer une gouvernementalité qui tire les conséquences des crises, des désastres et des échecs passés et actuels. Elle devrait s'articuler sur les principes de droit, mais aussi sur une pensée anthropo-politique et philosophique complexe.

La gouvernementalité autoritaire produit des effets sur nos consciences, sur nos rapports intersubjectifs dans la république et sur nos actions dans le monde. Elle altère les capacités d'être des sujets libres appelés à bâtir et à léguer un Congo plus beau qu'avant. Telle est la radicalité de ce à quoi nous sommes confrontés. Il faut en prendre toute la mesure. La pensée complexe doit disqualifier les ruses, les subtilités et les stratégies de mobilisation d'institutions publiques au bénéfice des désirs d'usurpation politique, mais toute instance qui prétendrait s'ériger en *unique auteure de la volonté politique* et qui, ce faisant, s'autoriserait l'arbitraire de restreindre les libertés, de neutraliser les institutions parlementaires, d'atrophier les pouvoirs de contrôle de l'Exécutif et d'entraver l'indépendance de la justice. Il importe de penser une démocratie, où les gouvernants ne s'arrogeraient pas le pouvoir de juger pour les autres instances, sans en avoir la compétence et la légitimité, ce qui est beau et mauvais, ce qui est vrai et faux. Il faut promouvoir une pensée critique qui puisse réaliser la déconstruction et le dépassement de la discrimination des citoyens sur la base du référent ethnique (tribal) et l'écartèlement du Congolais dans un antagonisme identitaire entre l'« homme tribal » et l'« homme citoyen », entre les citoyens qui valent plus et ceux qui valent moins, entre ceux qui ont tous les droits et ceux qui n'ont que quelques-uns, puisqu'ils se soumettent à la volonté du chef ou font allégeance à son camp et aux membres de sa parenté. ■